



Prise de position de la Fédération suisse des sages-femmes sur l'offre d'accouchement non assisté

«Accouchement non assisté»: promotion et accompagnement par une doula

Plusieurs membres ont signalé à la Fédération un *mailing* largement diffusé par une doula concernant une offre d'accouchement non assisté et, plus précisément, d'accompagnement complet pendant la grossesse, l'accouchement et le post-partum.

Sage-femme et doula: les distinctions

Le suivi, le conseil et la surveillance des femmes enceintes, des parturientes, des accouchées et des mères allaitantes font partie des compétences essentielles des sages-femmes ayant suivi une formation approfondie. Ces dernières s'appuient sur des directives nationales et internationales et travaillent conformément aux compétences définies par la loi. La sécurité et la santé de la mère et de l'enfant sont toujours au premier plan. Les compétences professionnelles se fondent sur les compétences générales, sociales, personnelles et spécifiques des professions de la santé, conformément à la [loi sur les professions de la santé](#) et à l'[ordonnance relative aux compétences LPSan](#).

L'activité de la doula, quant à elle, n'est pas reconnue comme une profession de santé avec une formation solide et un diplôme professionnel. C'est pourquoi la doula n'est pas responsable de la surveillance de la femme enceinte, de la parturiente ou de l'accouchée et du nouveau-né. Elle n'effectue pas de mesures médico-techniques et ne pose pas de diagnostic. Son rôle est celui d'un soutien physique et émotionnel souhaité par les parents en complément du suivi de la sage-femme.

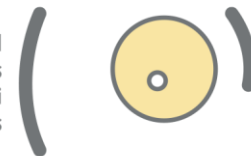
Le comité de la Fédération suisse des sages-femmes ne soutient pas l'accouchement non assisté et le déconseille fortement

Ce sont majoritairement des femmes ayant vécu leur premier accouchement comme une expérience traumatisante ou négative, qui souhaitent vivement pour l'enfant suivant une naissance différente hors du cadre déjà vécu comme négatif. Lorsqu'elles apprennent par une sage-femme qu'un accouchement à domicile ou en maison de naissance n'est pas possible en raison de l'anamnèse obstétricale, elles optent parfois pour un accouchement non assisté, avec ou sans doula. Toutefois, le plus souvent, il s'agit de situations médicalement complexes qui nécessitent un suivi spécialisé. Vu le manque de personnel qualifié, certaines doulas voient là une occasion de s'immiscer dans la brèche et de proposer de nouvelles offres. Toutefois, le suivi d'un accouchement dépasse les compétences et les responsabilités d'une doula dans tous les domaines, car elle n'a tout simplement pas la formation requise pour pouvoir proposer un accompagnement et un suivi pendant la grossesse, l'accouchement et le post-partum comme ceux décrits sur le site internet de la doula à l'origine du *mailing*.

La promotion d'une offre d'accouchement non assisté à grande échelle et sur tous les médias sociaux suggère aux futurs parents qu'une telle possibilité d'accouchement, quelle que soit l'anamnèse personnelle, est une alternative sérieuse à un accouchement accompagné par des professionnel-le-s. Or, ce n'est absolument pas le cas.

Cri d'alarme

Constatant avec beaucoup d'inquiétude cette évolution dans les nouvelles offres de doulas, nous saisissons la campagne de promotion de cette doula comme une occasion de lancer un nouveau cri d'alarme afin que tout soit fait, au niveau politique, pour former suffisamment de sages-femmes. Il faut en outre améliorer les conditions de travail à l'hôpital de manière à ce que les sages-femmes restent



dans la profession, que les postes dans les maternités soient pourvus et qu'il y ait suffisamment de temps à disposition pour leur important travail d'accompagnement. C'est en effet la meilleure prévention contre les expériences traumatisantes ou la violence lors de l'accouchement. Il est essentiel de promouvoir l'accompagnement «une femme / une sage-femme», et que les sages-femmes aient du temps à consacrer aux femmes. Remplacer les sages-femmes par des doulas n'est pas la solution au manque de personnel qualifié.

La Fédération suisse des sages-femmes signalera l'offre de la doula au service cantonal de la santé publique concerné et l'invitera à agir. Les associations suivantes seront également informées: la Société suisse de gynécologie et d'obstétrique, la Société suisse de néonatalogie et l'Association suisse des doulas. Concernant la doula en question, elle sera informée de notre démarche par écrit.

Olten, février 2023